

Recherche personnalisée



LES ETATS-UNIS D'EUR...

Initiateur de projet: [Hugues Aud](#) - Dessin: [Predrag](#)

[Ivanovic](#) - Scénario: [Hugues Aud](#)

Projet libre

PROJET

BLOG

40 COMMENTAIRES



« Retour au blog du projet

"LES ETATS-UNIS D'EUROPE": INTERVIEW EXCLUSIVE DE J. MARSIA, PDT DE LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE DÉFENSE!

15 septembre 2018



Nous avons le plaisir aujourd'hui d'accueillir dans nos colonnes les analyses de M. Jean Marsia, Colonel et ancien Conseiller Défense du Premier Ministre belge E. Di Rupo.

M. Marsia a notamment publié en 2017: "Les Etats-Unis d'Europe: Pour notre Sécurité et notre Défense!".

Il développe dans cette interview notamment les aspects militaires de cette EUE... qui seront les enjeux centraux d'un album de notre série! (c'est un 'scoop!' -:-)

1) *La formule des « Etats-Unis d'Europe » est incantée depuis le XVIIIème s.*

Qu'est-ce qui vous fait toujours croire en son réalisme aujourd'hui ?

Winston Churchill a souhaité des États-Unis d'Europe (EUE) dès 1935. Leur défaut a causé la Deuxième Guerre mondiale, Robert Schuman le rappelait le 9 mai 1950. Face à la menace

soviétique, Churchill a répété son appel à Zurich, en 1946. Charles de Gaulle a plaidé dans le même sens en 1949 et en 1950, le général Eisenhower, alors commandant de l'Alliance atlantique, a souhaité une Europe fédérale et sans frontières intérieures, notamment pour assurer la mobilité de ses troupes. Nous savons que l'OTAN a échoué à réaliser cette mobilité, et que l'Union européenne (UE) a repris la tâche, mais inutile de dire que c'est peine perdue: la Commission européenne donne priorité à la souveraineté de ses Etats membres. Nous ne pouvons pas non plus compter sur l'OTAN : après 70 années d'efforts, elle n'a pas encore standardisé les équipements, les formalités administratives et les chaînes logistiques des Alliés.

Aujourd'hui, Al Qaida et Daesh nous menacent d'un retour à la barbarie. Les autocrates font craindre une résurgence de la guerre. Un nouvel élan est donc nécessaire pour avancer sur la voie fédérale. Il est difficile de prétendre que cet effort est urgent, tellement il est tardif, mais il est clairement indispensable.

En application du principe de subsidiarité, les matières que les États membres ne peuvent plus remplir valablement, faute de ressources humaines et financières, seraient transférées aux EUE. Ce sont prioritairement une partie de la défense et de la sécurité, dont l'antiterrorisme et la maîtrise des flux migratoires, ainsi que la partie des relations extérieures qui y est associée.

Progressivement, les EUE sauraient doter, enfin, l'Europe d'une défense crédible et d'une diplomatie audible, car les EUE parleraient d'une seule voix, ce que l'UE ne peut guère faire, alors que le contexte géopolitique l'exige. Les EUE pourraient affronter valablement les défis sécuritaires du XXI^e siècle : contribuer efficacement à stabiliser notre voisinage immédiat ; garder nos côtes ; sécuriser nos frontières, nos villes et nos villages. Une Europe puissance mondiale mettrait fin à notre dépendance politique et stratégique par rapport aux USA, tout en renforçant l'Alliance atlantique, affaiblie jusqu'ici par le déséquilibre flagrant entre ses deux piliers.

Les transferts de compétences et de moyens envisagés feraient passer le budget européen de 1,1 à 25 % du produit intérieur brut européen, ce qui permettrait de réduire d'autant les impôts et taxes des États membres, d'aménager une solidarité financière entre les régions d'Europe, d'instaurer des mécanismes de transferts anticycliques, pour améliorer la croissance économique et l'emploi.

2) *Sur quelle architecture institutionnelle devrait camper selon vous cette Europe fédérale ?*

Une constitution fédérale, ne répétons pas les processus qui ont conduit aux échecs des projets de traités « constitutionnels » de 1954, de 1984 et de 2005, mettrait fin au déficit démocratique existant au sein de l'UE et de la zone euro. Pour cela, elle devrait respecter le principe de séparation des pouvoirs définis par Montesquieu. Elle établirait un vrai pouvoir législatif, composé de deux branches : un Parlement européen serait investi notamment du droit de voter l'impôt et le budget. Il serait doté du droit d'initiative en matière législative. Le Sénat européen représenterait les États membres, bien mieux que ne le fait aujourd'hui le Conseil européen. Un vrai pouvoir exécutif succéderait à la Commission européenne, pour mettre en œuvre la législation européenne et la faire appliquer, y compris par des citoyens, par des personnes morales ou même par des États membres déviants. L'exécutif serait contrôlé par le législatif et par le pouvoir judiciaire. Celui-ci interpréterait et ferait respecter la législation; il serait séparé des deux autres pouvoirs, faisant enfin de l'Europe un État de droit.

Les EUE naîtraient du vote majoritaire par lequel les députés européens et le Sénat européen adopteraient cette constitution.

Leurs institutions démocratiques aideraient les EUE à préserver leur cohérence interne, la paix intérieure, en particulier sur les plans monétaire, économique et social, tout en garantissant les libertés individuelles, l'égalité des chances et la démocratie.

Les EUE nous doteraient enfin des moyens de conduire notre propre politique étrangère, d'assurer notre sécurité et notre défense, de stabiliser notre voisinage. Cela requiert notamment une Agence européenne de renseignement, pour s'informer, et des forces armées fédérales européennes, pour agir si nécessaire.

3) *Les enjeux militaires restent une question essentielle dans tel cadre.*

Comment concevez-vous leurs mutualisations, sous quelle autorité, et pour quelles missions en Europe et au-delà ?

Ma conception de la défense fédérale européenne fait l'objet de la troisième partie de la thèse que j'ai rédigée une fois admis à la retraite par limite d'âge et publiée chez ASP sous le titre « La clef d'une défense européenne, celle des EUE » (voir <http://www.seurod.eu/rapports.html>). Cette partie couvre plus de 100 pages !

Comme je dois ici être très bref, je me limite à dire qu'il ne peut être question de mutualisation. Aux USA, les forces armées fédérales coexistent depuis George Washington avec les milices, aujourd'hui les National Guards, des Etats membres. Il en irait de même au sein des EUE.

Les missions seraient définies respectivement par le gouvernement fédéral et par les gouvernements des Etats membres des EUE, qui organiseraient et équiperait leurs forces armées en conséquence. Les EUE présenteraient divers avantages par rapport à une mutualisation du type UE ou OTAN: ils auraient les moyens de combler les lacunes européennes actuelles, par exemple les satellites d'observation ou de télécommunication, les moyens de transport stratégiques, etc. Ils pourraient réaliser enfin un marché européen des équipements de défense, en unifiant la demande. Ils pourraient développer de façon cohérente une politique industrielle de l'armement et la politique de recherche et développement associée.

Surtout, les EUE sauraient remobiliser les esprits et les cœurs des Européens, ils génèreraient sur base des valeurs européennes, celles inscrites à l'article 2 du traité sur l'UE, les forces morales indispensables en particulier aux militaires, aux forces de l'ordre, aux services de secours.

Aujourd'hui, l'effort de défense des Etats membres de l'UE est de plus de 200 milliards d'€ par an, qui servent principalement à rémunérer près d'un million et demi de militaires, dont seuls 20.000 soldats des armées de terre, quelques milliers de marins et d'aviateurs sont réellement opérationnels, selon l'ancien conseiller diplomatique de M. Hollande. En dépensant un tiers du budget de défense des USA, les Européens obtiennent moins d'un dixième de leurs capacités militaires. Réduire cet énorme gaspillage est possible, mais seulement par un renforcement de l'Europe politique, par l'établissement d'un Etat fédéral, les EUE.

La Société européenne de défense, association internationale sans but lucratif de droit belge (AISBL), en abrégé la S€D, a été fondée après ma soutenance de thèse pour relancer l'union politique de l'Europe et pour promouvoir une défense européenne efficiente. Afin de préparer la rédaction de la constitution des EUE, la S€D vient d'obtenir du gouvernement de la Communauté française - Fédération Wallonie-Bruxelles (CF-FWB) un subside de 30.000 € pour faire réaliser, par un service universitaire au sein de cette Fédération, une étude, qui porterait sur « la place de la force publique dans les structures fédérales des USA, de la Suisse et de l'Allemagne ».

Le rapport de fin d'étude devrait comporter de 40 à 50 pages et être disponible avant les

élections au Parlement européen de 2019, afin d'éclairer les citoyens européens, pour qu'ils votent en faveur des candidats qui se prononcent en faveur d'une Europe fédérale et d'une défense européenne, au service d'une société humaniste, celle des EUE.

N'hésitez plus à vous engager aux côtés de la S€D, via www.seurod.eu !



Les Etats-Unis d'Europe

41%